Aide à la rédaction du   
dossier unique d’évaluation externe   
d’une formation de licence, de licence professionnelle ou de master

Vague D : campagne d’évaluation 2017-2018

Le dossier « formation » décrit soit une mention de licence (L), soit une spécialité de licence professionnelle (LP), soit une mention de master (M), existant dans l’offre de formation actuelle d’un ou plusieurs établissements cohabilités du site. Ce dossier résulte de l’autoévaluation de la formation réalisée par l’établissement, au niveau de la mention de licence, de master ou de la spécialité de licence professionnelle. Un dossier « formation » ne contient pas de parties internes différenciées pour les parcours et/ou spécialités ; l’autoévaluation fournie doit condenser, au seul niveau de la mention L ou M ou spécialité de LP, les éventuelles autoévaluations à un grain plus fin réalisées dans l’établissement.

Le dossier « formation » est déposé par l’établissement responsable, en utilisant l’intitulé de la formation indiqué dans l’habilitation de la formation et se compose de trois parties :

1. Un dossier de présentation de la formation (environ 15 pages). Il comprend :
   1. En termes de bilan : une synthèse de l’autoévaluation de la formation sur les 4 grands critères d’évaluation externe utilisés par l’expertise (on se réfère ici au référentiel HCERES pour l’évaluation externe des formations),
   2. En termes de projet : les perspectives d’amélioration et d’évolution de la formation pour la prochaine période.
2. Des tableaux récapitulatifs des données caractéristiques de la formation.
3. Des annexes complétant la présentation et fournissant des éléments de preuves.
4. La fiche de la formation pour le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et quelques exemples de supplément au diplôme issus de la formation.

Critères d’évaluation externe

Pour le détail de ces critères, on se référera au référentiel HCERES d’évaluation externe des formations. Ces critères sont à considérer de manière plus ou moins importante selon le type de la formation.

1 - Finalité de la formation

Cette partie décrit et analyse les objectifs scientifiques et professionnels, les débouchés et les poursuites d’études.

2 - Positionnement de la formation

Cette partie décrit et analyse le positionnement dans un espace local, régional, national ou international selon les cas, l’articulation entre la formation et la recherche, les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels, les partenariats avec des établissements d’enseignement supérieur étrangers.

3 - Organisation pédagogique de la formation

Cette partie décrit et analyse la structure de la formation, la cohérence avec le cadre national des formations, la présence de projets et stages, les compétences additionnelles apportées, l’utilisation du numérique et les autres innovations pédagogiques, l’aide à la réussite, la dimension internationale, l’utilisation de la validation d’acquis totale ou partielle.

4 - Pilotage de la formation

Cette partie décrit et analyse l’équipe pédagogique, les modalités de pilotage et la participation des étudiants, l’évaluation des connaissances, le suivi de l’aquisition de compétences, les effectifs, le devenir des diplômés et la qualité de l’insertion, les aspects qualité et éthique.

Tableaux à fournir dans le dossier de présentation

1. Tableau des UE (voir le modèle sur le site du HCERES).

2. Tableau récapitulatif de l’équipe pédagogique (voir le modèle sur le site du HCERES).

3. Tableau récapitulatif des effectifs pour la dernière période (voir le modèle sur le site du HCERES).

4. Tableau récapitulatif de l’insertion professionnelle et de la poursuite d’études pour la dernière période (voir le modèle sur le site du HCERES).

Les modèles de tableaux disponibles sur le site du HCERES ne sont qu’indicatifs. Si la formation ou l’établissement possède d’autres tableaux contenant au moins les informations demandées, il est bien sûr possible de les fournir directement.